

Présidence de la République

ORDRE NATIONAL DE LA LÉGION D'HONNEUR

Décret du 30 octobre 2019 portant élévation dans l'ordre national de la Légion d'honneur en faveur des militaires n'appartenant pas à l'armée active

NOR : ARMM1930519D

Ministère des armées

Par décret du Président de la République en date du 30 octobre 2019, pris sur le rapport du Premier ministre et de la ministre des armées et visé pour son exécution par le grand chancelier de la Légion d'honneur, vu la déclaration du conseil de l'ordre en date du 3 octobre 2019 portant que les présentes élévations sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, sont élevés au titre de l'article 1^{er} du décret n° 2018-26 du 19 janvier 2018 fixant les contingents de croix de la Légion d'honneur pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020, pour prendre rang à compter de la date de leur réception, les militaires n'appartenant pas à l'armée active désignés ci-après :

A la dignité de grand'croix

Sans traitement

ARMÉE DE TERRE

Ménage (Guy, René), général de brigade. Grand officier du 25 juin 2015.

Vuillemin (Gaston, Pierre, André), général de brigade. Grand officier du 13 juin 2015.

A la dignité de grand officier

Sans traitement

ARMÉE DE TERRE

Camus (Jean), colonel, infanterie. Commandeur du 27 octobre 2004.

Kieffer (Jean-Louis, Xavier), général de brigade. Commandeur du 13 juillet 1979.

Roth Le Gentil (Etienne, Paul, Marie), général de division. Commandeur du 14 juillet 1974.

Thibout (Félix, Eugène), général de brigade. Commandeur du 27 juillet 1979.